

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-LOIRE

COMMUNE DE BEAUNE SUR ARZON

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 20 MARS 2026
N°13/2026

Date de Convocation Publique	:	16/03/2026
Date d’Affichage	:	16/03/2026
Nombre de Conseillers en exercices	:	11
Nombre de Conseillers présents	:	11
Nombre de Conseillers Votants	:	11

Le conseil municipal s’est réuni au nombre prescrit par la loi, le vingt mars deux mil vingt-six, à dix-neuf heures dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Isabelle SEON, maire.

Etaient présents : Mmes SEON Isabelle, BUSSAC Corine, FAVIER Florence, FAZZARI Annie, MAITRE Christelle, NICOLAS Brigitte MM. JOURDE Frédéric, MAITRIAS Jérôme, Malfant Christian, MATHIEU Guillaume, REY Didier.

Mme NICOLAS Brigitte a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

OBJET : délégué au secteur intercommunal d’énergie Craponne/La Chaise Dieu

Madame le Maire rappelle que le renouvellement du Conseil Municipal issu des élections municipales de 2026 entraîne, comme à l’accoutumée, un renouvellement général des instances délibérantes des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale et des Syndicats Intercommunaux ou Mixtes auxquels la commune est adhérente.

Le Syndicat Départemental d’Energies qui regroupe les 257 communes de la Haute-Loire et dont la commune est donc membre, est composé de 18 Secteurs Intercommunaux d’Energie (S.I.E), qui ont à la fois le rôle de représentation des communes et qui permettent des réunions de travail au niveau local.

A cet égard, les statuts du Syndicat prévoient que chaque commune désigne deux délégués pour siéger au Secteur Intercommunal d’Energie auquel elle appartient. Chaque secteur constituera ainsi un collège électoral et désignera, en son sein, les délégués au Comité du Syndicat Départemental, à raison d’un délégué titulaire et d’un délégué suppléant par tranche de 3 communes regroupées dans le Secteur concerné.

La commune de BEAUNE-SUR-ARZON appartient au Secteur Intercommunal d’Energie de Craponne/La Chaise Dieu au sein duquel elle est donc représentée par deux délégués.

Après en avoir délibéré et à l’unanimité, le conseil municipal désigne pour siéger au sein du Secteur Intercommunal d’Energie de Craponne/La Chaise Dieu :

- Mme FAZZARI Annie - 1 chemin du Verdier Le Poyet 43500 BEAUNE-SUR-ARZON – Tél. 06 41 11 09 21 – anniefazzari@icloud.com
- M. MATHIEU Guillaume – 1 route du Lavoir Le Poyet 43500 BEAUNE-SUR-ARZON – Tél. 06 79 64 54 90 – lm75d@hotmail.fr

Le maire,
Isabelle SEON

Le secrétaire de séance,